



## SERVICE AUXILIAIRE CANADIEN DE SAUVETAGE MARITIME



### **ATTENTION — ATTENTION TOUS LES MEMBRES DU SERVICE AUXILIAIRE CANADIEN DE SAUVETAGE MARITIME**

Les Officiers de prévention sont à réinspecter **tous** les bateaux qui constituent les effectifs du SACSM.

Les pré-requis en ce qui concerne l'équipement de sécurité afin que votre bateau demeure inscrit sur les listes sont les mêmes que tout plaisancier; soit le «Règlement sur les petits bâtiments» dont vous trouverez un résumé dans le guide de sécurité nautique. Vous avez **1 mois** après l'inspection de l'Officier, pour vous procurer l'équipement requis.

#### **RAPPEL**

Les bouées «Fer à cheval» ne sont pas acceptées et aucun projet d'approbation n'est en cours de préparation.

La bouée de sauvetage ronde de 20 pouces, n'est plus acceptée sur les bateaux de plus de 26 pieds ou 8 mètres.

#### **RAPPEL**

Un équipement approuvé par les Etats-Unis (sauf les extincteurs), par la Garde côtière américaine ou par d'autres pays, n'est pas accepté au Canada. Tout votre équipement doit être approuvé par le Gouvernement Canadien.

#### **RAPPEL**

Les fusées de détresse doivent être de type «marin» et approuvées par le Gouvernement Canadien.

Les fusées de détresse ont une durée de **4 ans** après la date de fabrication. (À l'achat surveillez bien la date).

Le **type B** (lance-fusées) est un signal à étoiles multiples : 2 étoiles et plus. Si vos cartouches ne contiennent qu'une étoile (ex: calibre 12), vous devrez avoir le double de cartouches.

Pour disposer des fusées de détresse, on les apporte au poste de pompier, ou de police de votre municipalité.

#### **RAPPEL**

Les extincteurs doivent être vérifiés par un spécialiste à chaque année.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez-pas à nous contacter à 694-4690.

Toute l'équipe de prévention vous souhaite une excellente saison de navigation.

CAROLE DUMONT Assistant-Coordonnateur int. Prévention

# Extincteur: le type ABC serait le meilleur achat

Pour ceux qui désirent de l'information sur les extincteurs, voici un article tiré du journal "Le Soleil". Espérant que ces informations vous seront utiles.

Micheline N. Audet.

Si vous faites une tournée des grands magasins, vous constaterez rapidement que les extincteurs offerts à prix populaires sont des petits contenants rechargeables d'un kilo ou moins et généralement du type BC. Pour \$17.95, vous achèterez un 5BC de 28 onces, pour \$25.49 un Chubb 1A 5BCC de 1.08 kilo ou pour \$38.95 un Chubb 2A10BC de 2.2 kilogrammes. Quel est le meilleur achat?

«C'est le 2A10BC, explique Mark Talbot de la maison Les Equipements Talbot, une vieille entreprise spécialisée dans les moyens de lutte contre les incendies, rue Saint-Paul à Québec.

«D'abord une poudre ABC est plus complète qu'une poudre BC car elle combat les feux de bois en plus. Ensuite la norme 2A 10BC signifie une portée d'une douzaine de pieds et un temps d'évacuation d'une douzaine de secondes,» explique M. Talbot. Selon lui un extincteur de 2.2 kilos possède une meilleure capacité, même s'il reconnaît l'utilité d'appareils plus petits pour utilisation dans la cuisine ou dans une automobile.

«Le halon est très efficace mais il est très coûteux et c'est toxique quoi qu'en disent les représentants, qu'il s'agisse de 1301 ou de 1211» affirme sans hésitation M. Talbot qui réprovoe les méthodes de vente de certains représentants qui tentent de faire passer le halon pour ce qu'il n'est pas. «Evidemment, c'est beaucoup moins toxique que le CO<sub>2</sub>».

«Si quelqu'un dit que le halon n'est pas toxique, il est un menteur. Méfiez-vous des appareils non approuvés», répète-t-il. «Si on veut en vendre, c'est facile, qu'on les fasse donc approuver ULC. Bien sûr, ça coûte des sous, pense-t-il, mais au moins, ainsi sont-ils classés et en connaît-on véritablement les caractéristiques selon des normes reconnues.»

«J'ai moi-même fait des recherches auprès de DuPont, d'ICI et des Underwriters et le 1301 ou le 1211 sont fabriqués par de mêmes usines qui utilisent des concentrations légèrement différentes. donc qu'on le dise donc que c'est toxique même si on ne risque guère de s'empoisonner à s'en servir, commente M. Talbot.

«C'est très efficace un extincteur au halon mais pour des usages comme dans des salles de contrôles de machines, des ordinateurs; pour le consommateur, dans son utilisation domestique, je lui recommanderais un extincteur en poudre de type ABC, je serais plus sûr d'avoir bien éteint mon feu». Pour les consommateurs, la poudre risque moins d'endommager que dans une salle de contrôle par exemple.

«Par contre, si le feu se déclare dans un four de cuisinière, un gaz comme le halon pourrait l'étouffer en projetant le gaz par l'orifice des ronds électriques, et on ne risquerait pas d'endommager les circuits électriques», dit-il.

## ENTRETIEN

Un extincteur au halon ou au gaz carbonique ne nécessite aucun entretien et n'a pas à être rechargé s'il devait être utilisé partiellement. En poudre, comme le sont la plupart de nos extincteurs domestiques, ils doivent l'être absolument après chaque usage.

Selon M. Talbot, vérifiez d'abord le sceau de plomb apposé pour sceller la manette. S'il a été brisé, il peut avoir été utilisé, il vaudrait mieux le faire vérifier. On brise le fer en tournant la goupille ou en la tirant tout simplement si on doit se servir de l'extincteur. On le déclenche en appuyant sur la poignée tout simplement.

La vérification d'un extincteur se fait comme suit, en atelier: on agite la bonbonne en la cognant, inversée, contre un mur puis on ajoute de l'air sous pression pour favoriser son expulsion à travers un système tubulaire de filtres. Si la poudre est bonne, on la remet en place et on lui insuffle de l'air à nouveau, nettoyant bien les orifices pour éviter toute obstruction. «Agitez et cognez votre extincteur de temps en temps à la maison» suggère-t-il.

Il en coûte en moyenne de \$7.50 à \$27.50 selon les ateliers pour effectuer le remplissage d'un contenant rechargeable selon qu'il s'agisse d'un cylindre de 1.13 kilos (deux livres trois quarts environ) ou de 9 kilos. Une simple vérification ne coûtera que quelques dollars. Les appareils sont souvent garantis pour cinq ans, parfois à vie, contre toute perte de pression. Dans les grands magasins qui vendent les appareils sans en assurer le service, la durée de garantie est plus courte.

«Il y a une grande différence de coût entre la poudre ABC ou BC, ce qui expliquera les variations de prix aussi» dit M. Talbot. Ce dernier ne croit guère à l'efficacité domestique des extincteurs à eau toutefois même si les grands magasins les utilisent avec un certain succès (vêtements, etc...): dans un logement, ce sont des feux de cuisinières électriques ou de chaudières au mazout qu'on trouve surtout. Si on veut utiliser absolument l'eau, il vaudrait mieux se garder un boyau d'arrosage de 50 pieds sous l'évier, suggère-t-il, ce serait beaucoup plus efficace qu'un extincteur à eau.

Quant au feu de cheminée, il croit qu'on peut l'étouffer en envoyant un puissant jet de poudre dans la cheminée, du bas vers le haut: l'effet de cheminée aura justement pour effet d'aspirer la poudre jusque en haut.

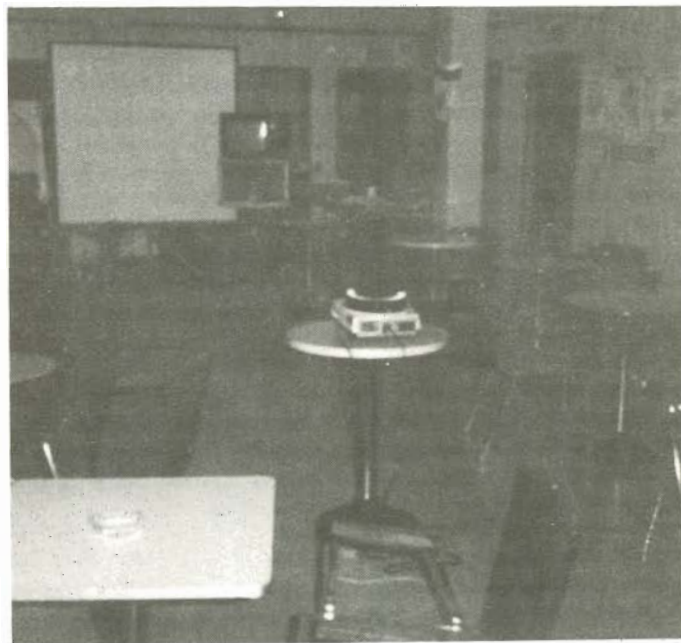
# Cours de formation à Chandler

Notre tour de province s'arrête aujourd'hui à Chandler. Jean-Claude Smith, commandant de district 02, Gaspésie, nous raconte qu'il a tenu une activité très importante dans son district: un cours de formation des membres. Ce cours fut donné le 20-21 mai 83, avec la présence de 21 personnes soit 80% des membres du district 02.

Voici les sujets qui furent discutés:

- 1° La sécurité nautique et incendie
- 2° Les extincteurs et leur fonctionnement
- 3° Les signaux pyrotechniques
- 4° Le réseau de communication
- 5° Le système de trafic de l'Est du Canada «Ecarez Canada»

Les visites de courtoisie furent aussi un sujet très important. Jean-Claude voudrait profiter de l'occasion pour remercier chaleureusement Monsieur Robert Jinchereau de la Garde Côtière pour sa grande collaboration et sa participation lors de ce cours de formation. Vous trouverez ci-bas 2 photos qui furent prises lors de cette fin de semaine. Bravo à Jean-Claude et ses auxiliaires et merci de m'avoir fourni si gentiment matière pour cet article. Comme vous le voyez, ça bouge en Gaspésie.



## **Bateau de pêche incendié au large de la Gaspésie**

Un bateau de pêche, monté par un seul membre d'équipage, a pris feu, vendredi après-midi au large de Pabos, en Gaspésie, et les flammes se sont éteintes d'elles-mêmes vers midi, hier, après que l'embarcation eut été complètement consumée.

Il s'agit d'un navire de 44 pieds, le «A.J.R.», qui avait quitté Chandler à destination de Grande-Rivière. On ne connaît pas la cause de l'incendie et le rescapé, M. Ephrem Huard, n'est pas encore revenu de ses émotions pour faire un récit de son aventure.

M. Huard a toutefois pu lancer un appel au secours, et c'est le «Mini-Clau» qui a réussi à s'approcher pour le prendre à son bord.

Le «A.J.R.», un navire en bois, est évidemment une perte totale.

## **Le petit mot de la fin**

*J'aimerais remercier ceux qui m'ont fait parvenir des articles pour ce numéro. En particulier, les gens de la Garde-Cotière qui ont porté une attention spéciale à ma demande. Je les remercie beaucoup et j'espère que vous allez continuer. J'aimerais pour la prochaine édition (dans 2 mois) que les chefs d'unité fassent un effort (par écrit ou téléphone) pour me faire part de leurs expériences qui furent sûrement nombreuses en cette si belle saison. Alors, j'attends vos commentaires, et demanderais aux membres et leurs épouses de m'envoyer des recettes ou truc pour conserver les aliments à bord des bateaux. Il y en a sûrement parmi vous qui connaissent des recettes extraordinaires pour saler les viandes ou sécher les légumes. Ces recettes sont introuvables dans les livres de recettes. Je pourrais en publier une à chaque 2 mois. Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous souhaite une bonne fin de saison, et n'oubliez pas la prudence sur l'eau.*

*Micheline N. Audet  
4, du Versant  
Neuville GOA 2R0  
Tél.: 876-2319*